

TARIFS 2025		
Distribution de l'eau potable	€HT	€TTC (TVA 5,5%)
Abonnement (base compteur DN15) - €/an	46,05	48,58275
Consommation - €/m3	1,78	1,8779
Collecte et traitement des eaux usées	€HT	€TTC (TVA 10,00%)
Abonnement assainissement collectif - €/an	71,59	78,749
Redevance assainissement collectif - €/m3	1,81	1,991
Organismes publics	€HT	€TTC
Redevance Prélèvement de la Ressource en Eau (TVA 5,5%)	0,073	0,077015
Redevance sur la consommation en eau potable (TVA 5,5%)	0,43	0,45365
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (TVA 5,5%)	0,01	0,01055
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectifs (TVA 10%)	0,01	0,011

	€HT/m3	€TTC/m3
TOTAL € hors abonnement	4,11	4,42
TOTAL € avec abonnement - base consommation 120 m3	5,09	5,48

AUTRES TARIFS :

Eau potable - partie fixe - PU €HT/an (TVA 5,5%)	
Location compteur diamètre 15	46,05
Location compteur diamètre 20	49,34
Location compteur diamètre 30	56,93
Location compteur diamètre 40	90,40
Location compteur diamètre 50	140,72
Location compteur diamètre 60	185,59
Location compteur diamètre 80	187,45
Location compteur diamètre 100	233,68

Eau potable - autres catégories - €/HT/m3 (TVA 5,5%)	
Piscine intercommunale	1,50
Industriels catégorie 1	1,50
Industriels catégorie 2	1,50

Eau potable - Interventions - PU €HT (TVA 5,5%)	
Ouverture ou fermeture d'un branchement	40,06
Forfait déplacement/intervention à la demande de l'utilisateur	62,95
Heure de l'agent	sur devis
Création de branchement d'eau	sur devis
Frais d'étalonnage compteur et transport en sus	en réel

Collecte et traitement des eaux usées - partie fixe PU €HT/an (TVA 10%)	
Assainissement Collectif	71,59
Assainissement Autonome (SPANC)	20,40

Assainissement collectif- Interventions - PU €HT (TVA 10%)	
Frais de contrôle pour vente d'un bien	102,00
Frais de déplacement pour intervention non justifiée	71,40

Assainissement autonome (SPANC)- Interventions - PU €HT (TVA 10%)	
Contrôle de conception/implantation dans le cadre d'un dépôt de PC	91,80
Contrôle d'exécution dans le cadre d'un dépôt de PC	132,60
Absence et/ou refus de contrôle de conception/implantation	153,00
Absence et/ou refus de contrôle de bonne exécution des travaux	204,00
Frais de contrôle pour vente d'un bien	102,00
Frais de déplacement pour intervention non justifiée	71,40

ACTUALISATION :

L'ensemble des tarifs sont révisés annuellement par le conseil communautaire l'année précédant leur application, sauf les tarifs des organismes publics qui sont imposés chaque année par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

UTILISATIONS MOYENNES :

Chaque personne utilise en moyenne 120 litres d'eau par jour dont 2 litres pour la boisson, ce qui correspond environ à 40 m3 par an.

Consommations	
Douche	De 60 à 80 litres
Bain	De 150 à 200 litres
Lave linge	De 40 à 60 litres
Lave vaisselle	De 13 à 20 litres

Fuites	
Un goutte à goutte	4 litres/heure soit 35 m3/an
Un filet d'eau	16 litres/heure soit 140 m3/an
Une chasse d'eau	20 litre/heure soit 175 m3/an

FUITES :

Il vous appartient de vérifier vos installations.

Pour détecter une fuite, nous vous conseillons de procéder au test suivant : relevez le soir tous les chiffres de votre compteur y compris les chiffres rouges (les litres). Le lendemain matin, avant toute consommation d'eau (y compris les toilettes), procédez à un second relevé. Si ce relevé est différent, c'est qu'il existe une fuite sur vos installations.

Dans ce cas, réalisez une inspection de votre réseau privatif pour repérer les fuites et contrôler les raccords : chasse d'eau, robinets et soupape de sécurité des ballons d'eau chaude.

Si vous ne découvrez aucune cause à l'origine de votre consommation nocturne, nous vous conseillons de faire appel à un plombier professionnel.

Nous vous conseillons de vérifier votre consommation d'eau tous les mois.

QUALITE :

La qualité de l'eau fournie est consultable sur le site gouvernemental « orobnat cote d'or »

CONDITIONS DE RESILIATION :

Lors de votre départ définitif, pensez à résilier votre abonnement afin de ne pas être tenu pour responsable des consommations ou dommages qui pourraient intervenir après votre départ.

Votre contrat est souscrit pour une durée indéterminée. A défaut de résiliation, le contrat d'abonnement se poursuit.

Afin de procéder à la clôture de votre compte, vous devez impérativement nous transmettre votre nouvelle adresse valide, votre numéro de client ainsi que l'index du compteur à votre départ, via le formulaire en ligne sur notre site internet : <https://www.ccegevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com/formulaire-depart>.

Vous devez effectuer vous-même le relevé du compteur d'eau lors d'un départ ou d'une arrivée.

Dans le cas contraire, un technicien s'en chargera, à vos frais, selon un forfait voté en Conseil Communautaire chaque année.